

# CSNAF : Assemblée générale 2020

**Les adhérents de la Chambre Syndicale Nationale de l'Art Funéraire (CSNAF) se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sous la présidence d'Aubin de Magnienville le 11 septembre dernier à Paris, au Novotel Paris-Montparnasse, dans le plus strict respect des directives de protections sanitaires exigées en cette période, chaque participant portait le masque de rigueur.**

La découverte des nouvelles tendances et des nouveautés reste l'intérêt primordial du salon.



Aubin de Magnienville.



Tout d'abord, Aubin de Magnienville, président de la CSNAF a remercié les adhérents pour leur présence très forte, puis Michel Marchetti, vice-président de la Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie (CPFM) et celle de son responsable juridique Pierre Larribe, ainsi que Manuel Sauveplane, président de l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP). Également François Michaud-Nérard, Mario Metta, société FUNÉFOR et les diverses personnalités qui avaient fait le déplacement malgré le contexte sanitaire actuel de la Covid-19.

## Activités de l'année écoulée

Parmi les principales activités de la Chambre syndicale :

1) La tenue du salon FUNÉRAIRE PARIS 2019 en novembre dernier au Parc des expositions du Bourget, qui a remporté un réel succès, avec 206 exposants, dont 31 nouveaux, sur une surface nette de stands de 8 093 m<sup>2</sup>.

Les visiteurs, 5 020, dont 80 % de Français et 20 % d'internationaux, étaient de qualité et le nombre de contacts utiles rencontrés en hausse. L'Île-de-France et les Hauts-de-France étaient les régions les plus représentées. La découverte des nouvelles tendances et des nouveautés reste l'intérêt primordial du salon. Quatre conférences de grande qualité étaient animées par le Crédoc, l'UPFP, l'EFFS (Fédération Européenne des Services Funéraires) et la CPFM.

Une grande partie des exposants (96 %) disent vouloir participer au prochain salon 2021. Régulièrement, 46 %

des visiteurs reviennent à chaque édition, un sur trois est membre d'une organisation professionnelle et 53 % ne se rendent sur aucun autre événement. Si les exposants restent partagés quant à l'ouverture du salon le mercredi plutôt que le samedi, les visiteurs quant à eux sont majoritairement satisfaits des nouveaux jours d'ouverture et de la fermeture à 19 h le dernier jour.

Le prochain FUNÉRAIRE PARIS aura lieu du mercredi 17 au vendredi 19 novembre 2021 au Parc des expositions du Bourget, et sera organisé par une nouvelle équipe : Corinne Menegaux, en tant que coordinatrice générale, et Philippe Piot (qui a déjà assuré trois éditions antérieures de l'évènement), en tant que directeur du salon et directeur commercial.

2) Le suivi du site Internet grand public avec comme principale nouveauté : la suppression de Facebook et le lancement sur LinkedIn.

3) La participation régulière du président aux travaux du Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF). De nombreux sujets sont à l'étude dans les groupes de travail.

La Covid-19 est venue perturber les réunions plénières du CNOF qui ont eu lieu par téléconférence. Vote sur le sujet des métaux issus de la crémation et validation du projet de décret (don auprès d'une association d'intérêt général figurant sur une liste établie par le conseil municipal). En cours : projet de décret sur la réouverture de cercueil. Pendant la période de confinement due à la Covid-19, le CNOF a été très souvent sollicité pour se prononcer sur des mesures d'exception concernant principalement les obligations des pompes funèbres. La procédure de vote par correspondance a été utilisée.

La cellule de veille FUNESCOPE 2020 avec l'ajout d'un focus sur les contrats obsèques dans trois pays européens : Allemagne, Belgique et Espagne.

### Soutiens apportés par la CSNAF

Un sponsoring de 1 000 € à l'événement "Le Printemps des cimetières", événement initié par Patrimoine Aurhalpin (région Auvergne-Rhône-Alpes) ayant pour objectif la valorisation du patrimoine funéraire en proposant au grand public une journée de découverte des cimetières sous un angle culturel et patrimonial. Le Printemps des cimetières 2020 a été annulé au vu du contexte actuel, et l'événement a été animé grâce à une campagne sur les réseaux sociaux.

Un soutien de 5 000 € pour la réalisation du Livre blanc "Face au deuil" par l'Association Empreintes. Ce document a été présenté au Gouvernement et au Parlement dans le cadre de l'allongement du congé de deuil parental.

Le projet de réalisation d'un livre sur les métiers des arts funéraires à destination du grand public. Les photos ont été prises. Il reste à effectuer la partie rédactionnelle, la mise en page et le tirage. Ce livre sera distribué dans les salles d'attente des agences de pompes funèbres. L'objectif est de mettre en avant le savoir-faire, la fabrication française, l'humain, l'utilité sociale et le sens du métier.

### Site Internet grand public

Odile Tripard, de l'agence Z&A Conseil, a fait le point sur le site décès-info.fr. Il y a eu 16 910 visiteurs uniques en août 2020.

En ce qui concerne LinkedIn, on est passé de 82 abonnés en septembre 2019 à 245 abonnés en août 2020. Cette page fonctionne avec des publications récurrentes, variées (articles, reportages, podcasts...), de nouvelles thématiques mises en place (actu, veille...), des hashtags ciblés et de l'engagement de la part des membres de la CSNAF. Au niveau de la websérie, les vidéos les plus consultées sont : le cercueil (50 950 fois), le soin de conservation (38 336) et le capiton (36 772).

Bilan sur les réseaux sociaux pendant la Covid-19 : beaucoup de trafic vers les sites Internet par la page LinkedIn surtout pour le site csnaf.fr ; une chaîne YouTube dépassant les 68 000 impressions (en moyenne, c'est 30 000) et de nouveaux abonnés sur LinkedIn et YouTube.



Odile Tripard.



Mario Metta.

### Intervention de Mario Metta, FUNÉFOR :

Mario Metta, société FUNÉFOR, était venu éclairer les adhérents sur l'impact de la prévoyance sur le marché funéraire français en complément du FUNESCOPE 2019 et de la présentation de Thomas Roux sur les contrats européens.

Les contrats obsèques sont des contrats d'assurance vie : soit des contrats en capital (financement des obsèques uniquement), soit des contrats en prestations (financement et organisation avec un devis de prestations funéraires). Répartition : environ 80 % de contrats en capital et 20 % de contrats en prestations. Moyenne des capitaux garantis : 4 300 € pour les contrats en prestations et 3 600 € pour les contrats en capital. À fin 2017, les personnes décédées détentrices d'un contrat obsèques étaient de 161 300, soit 26,8 %.

Mario Metta a pu démontrer l'impact qu'aura l'évolution de la prévoyance sur le marché funéraire. Plusieurs scénarios possibles ont été évoqués. Certains ne sont clairement pas en faveur des industriels du funéraire. Cet éclairage doit permettre aux industriels, en étant parfaitement avisés, de s'adapter en prenant la pleine conscience des enjeux. Les moyens d'action ne sont pas nombreux mais un industriel averti en vaut deux.

La séance a été levée à 12 h 45. Un sympathique plateau-repas a clôturé la réunion.

... projet de réalisation d'un livre sur les métiers des arts funéraires [...]. L'objectif est de mettre en avant le savoir-faire, la fabrication française, l'humain, l'utilité sociale et le sens du métier.

De nombreux participants.